

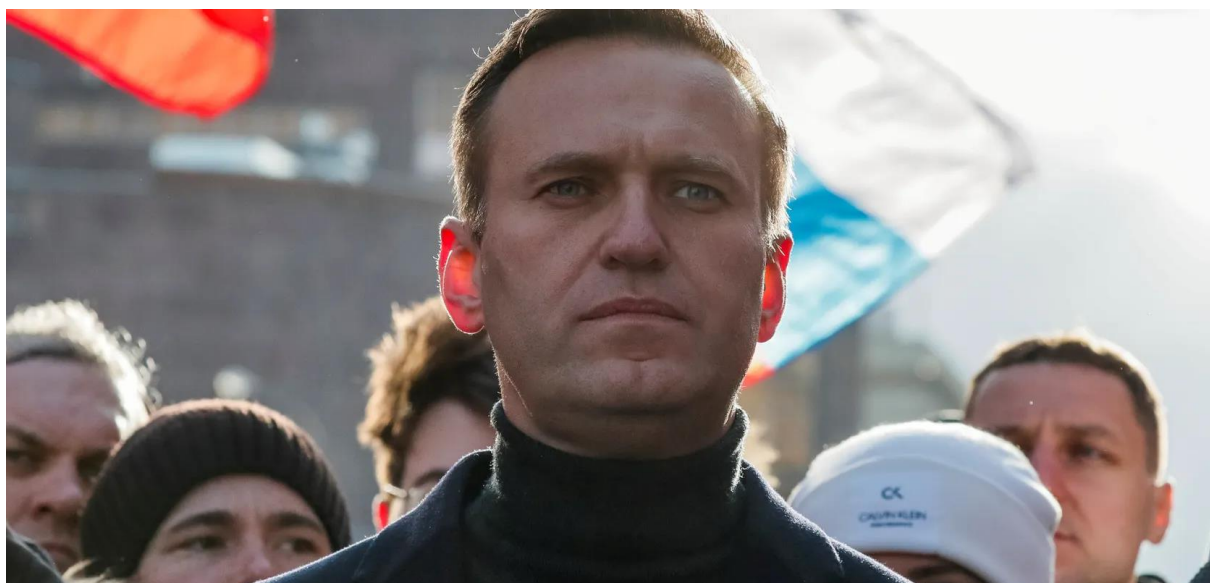
## L'ACTION DU MOIS

---

### Libération pour Alexeï Navalny

Alexeï Navalny est un avocat moscovite et un militant politique. En 2011, il a créé la Fondation anti-corruption (FBK) qui mène des enquêtes et publie des rapports documentant la corruption parmi les hauts fonctionnaires russes et les hommes politiques et hommes d'affaires de premier plan. Alexeï Navalny ainsi que de nombreux employés et associés de la FBK ont subi des représailles pour leur travail. Il a été arrêté à plusieurs reprises, y compris pour avoir appelé ou participé à des manifestations pacifiques. Le 20 août 2020, Alexeï est tombé gravement malade à son retour d'une tournée électorale en Sibérie. Sa famille a insisté pour le transférer à Berlin pour qu'il puisse être soigné. Il a été placé en coma artificiel pendant près d'un mois. Des experts indépendants en Allemagne et dans plusieurs autres pays ont conclu à un empoisonnement par l'agent neurotoxique Novichok. Un poison mis au point en secret par les Soviétiques dans les années 1970, et interdit depuis. Après cinq mois de convalescence à Berlin, il a décidé de revenir en Russie. À son arrivée à l'aéroport de Moscou le 17 janvier 2021, il a été immédiatement arrêté. Le 2 février 2021, Alexeï Navalny a été condamné à deux ans et demi de prison pour avoir enfreint une mesure de contrôle judiciaire alors qu'il était en convalescence en Allemagne, suite à l'empoisonnement dont il avait été victime. Il lui est reproché de ne pas avoir respecté ses conditions de probation, liées à une condamnation passée. A l'époque, la Cour Européenne des droits de l'homme avait jugé que cette condamnation était politiquement motivée. Cet acharnement des autorités russes à l'encontre d'Alexeï Navalny, ne prouve qu'une seule chose : elles semblent déterminées à enfermer quiconque ose dénoncer leurs abus et la répression contre les droits humains. Alexeï est un prisonnier d'opinion. Ensemble, demandons sa libération.

<https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/4-choses-urgentes-a-faire-pour-alexei-navalny>



## L'ACTUALITE DE NOS CAMPAGNES ET DU PLAIDOYER

### **BRAVE\* : Après 1001 jours d'emprisonnement... la libération de Loujain**



Depuis mai 2018, Amnesty mène une campagne d'interpellation pour faire libérer les saoudiennes défenseuses des droits des femmes injustement emprisonnées pour avoir milité pour la suppression du système de tutelle masculine et la levée de l'interdiction faite aux femmes de conduire : pétition, stunts, course à Marseille, conférences, vidéos, rendez-vous plaidoyer de haut niveau, des centaines d'action menées par les militants sur le terrain et de lettres d'interpellation envoyées... Et tout cela seulement au niveau français ! La campagne G20 aura permis de pousser les autorités saoudiennes dans leur retranchement et à accélérer le processus judiciaire qui était à l'arrêt depuis 2019 avec la libération de quasiment toutes les femmes défenseuses ou tout du moins l'annonce de leur libération prochaine. La libération de Loujain hier soir est une joie pour sa famille, ses proches mais également pour le mouvement des défenseurs des droits humains car, si elle est une figure emblématique, elle était d'autant plus dans le viseur des autorités saoudiennes qui ne voulaient sans doute pas perdre complètement la face et donc s'acharnaient sur elle. Le transfert de son dossier au tribunal pénal spécial en décembre qui juge pour des faits de terrorisme, nous aura fait craindre le pire jusqu'au dernier moment. Nous resterons vigilants sur les conditions de libération (elle n'a pas le droit de sortir du territoire) et nous soutiendrons Loujain dans son combat pour l'annulation de la condamnation absurde du 28 décembre 2020 qui l'accuse d'être une espionne à la solde d'entités étrangères, uniquement pour avoir milité pacifiquement pour les droits des femmes. Quel soulagement de la savoir sortie de prison !

### **Silence, on arme : La France ne doit plus alimenter la répression des manifestants au Liban**



Depuis octobre 2019, des milliers de Libanais descendent régulièrement dans la rue pour exiger justice et demander des comptes au gouvernement. L'État a réagi avec violence. Amnesty international a visionné et analysé des heures de vidéos, scruté à la loupe des centaines de photos, recueilli des dizaines de témoignages. La conclusion ? Du matériel de maintien de l'ordre français a bel et bien été utilisé lors de la terrible répression des manifestations au Liban. Un usage illégal car ni nécessaire ni proportionné. Découvrez notre recherche et interpellez vos élus : [www.amnesty.fr/actions-mobilisation/stop-armes-francaises-repression-liban](http://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/stop-armes-francaises-repression-liban)

### **Info plaidoyer : Coup de force de l'armée au Myanmar, Amnesty se mobilise**

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le coup d'état de l'armée birmane a porté un sérieux coup aux espoirs d'un Myanmar plus respectueux des droits humains, espoirs déjà fragilisés par le refus d'Aung San Suu Kyi de condamner le massacre des Rohingyas en 2017. Cette prise de pouvoir par l'armée, après la démission arbitraire du gouvernement et la déclaration d'un état d'urgence, survient après la victoire très large de la Ligue nationale pour la démocratie d'Aung San Suu Kyi aux élections de 2020, victoire que les militaires n'ont pas acceptée, justifiant leur coup d'état en dénonçant des « fraudes électorales massives ». Le bureau d'Amnesty International auprès des Nations unies à Genève est immédiatement entré en action pour mobiliser notre réseau et appeler les Etats à traiter la situation au Conseil des droits de l'homme. Nous avons relayé cet appel pour une réunion d'urgence du Conseil auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Notre action a porté ses fruits car le Conseil a annoncé que l'initiative

pour la tenue d'une session spéciale, présentée par le Royaume-Uni, a été soutenue par la plupart des membres de l'UE dont la France. Une première réunion doit se tenir. Nous nous félicitons de cette première étape essentielle et continuerons notre travail pendant la 46<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme à la fin du mois de février, en soutien au peuple birman qui descend dans la rue pour éviter un retour en arrière aux années sombres de la dictature de la junte.

## LES BONNES NOUVELLES

---

### Les docteurs Ahmed Sabra, Hany Bakr et Ibrahim Badawi ont été libérés de prison

Entre mars et juin 2020, ces trois médecins égyptiens avaient été arrêtés et placés en détention provisoire après avoir critiqué le gouvernement et la gestion de la crise du Covid-19. Vous avez été nombreux à vous mobiliser en écrivant au Procureur général égyptien Hamada al Sawi pour exiger la libération immédiate et inconditionnelle de tous les soignants détenus arbitrairement en Égypte. C'est une nouvelle victoire pour les droits des soignants persécutés en pleine pandémie mondiale !

Cette victoire nous emmène vers la prochaine, le combat continue. Le dentiste égyptien Ahmad al-Daydamouny est encore derrière les barreaux. Exigeons sa libération !

[www.amnesty.fr/actions-mobilisation/agir-harcelement-du-personnel-soignant-en-egypte](http://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/agir-harcelement-du-personnel-soignant-en-egypte)

## LA VIE DU MOUVEMENT

---

### Des « die in » contre les ventes d'armes



Tous les jeudis de février et mars à 12h30, dans le cadre de la campagne « Silence, on arme », des militants se retrouvent place de la République à Paris pour un « die in » afin de dénoncer le manque de transparence et de contrôle des ventes d'armes françaises. L'action consiste à s'allonger dans la rue une quinzaine de minutes pour interpeler les passants puis les sensibiliser à nos messages. De jeudi en jeudi, nous espérons être de plus en plus nombreux. Et ce, jusqu'au 25 mars, date anniversaire du conflit au Yémen. Rejoignez-nous à Paris ou, vous aussi, organisez des « die in » tous les jeudis à 12h30 dans votre ville pour que le mouvement Amnesty France soit uni contre les ventes d'armes illégales. Pour toute question sur l'organisation de votre événement, vous pouvez contacter Estelle à l'adresse [eteurquetil@amnesty.fr](mailto:eteurquetil@amnesty.fr)

### Remise de la pétition « Libérez les militants du Hirak en détention en Algérie »



Le 22 février, ce sera le deuxième anniversaire du Hirak, le mouvement de contestation pro-démocratique en Algérie. Nous voulons profiter de cette date importante pour remettre notre pétition aux autorités algériennes. Faites-nous donc rapidement parvenir vos pétitions papier pour que nous puissions les comptabiliser !

© AFP via Getty Images

## Questionnaires sur vos activités 2020

Vous avez déjà reçu plusieurs messages à ce sujet dans vos boîtes mail, nous ne nous ferons donc pas plus insistants 😊. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore rempli leurs questionnaires d'activités militantes et d'EDH pour l'année passée, nous avons décidé de retarder la date limite de saisie au 21 février. Voici ci-dessous les liens pour accéder aux formulaires :

- Activités militantes :  
<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Kfjbwo03wUS0ehwEOSTd8-zknEdKpTxMnkq8f508BXZUNFM0Wke4WjU3WDhTNUtZVjJPS1JZQkZEMy4u>
- Activités en EDH :  
<https://framaforms.org/questionnaire-sur-leducation-aux-droits-humains-dans-les-structures-locales-daif-en-2020-1545034393>

## Un webinaire sur la « criminalisation des manifestants pacifiques en France » le 2 mars au soir

Depuis la sortie de notre premier rapport en septembre 2020, nous avons dressé un constat alarmant : des milliers des manifestants pacifiques en France ont été arrêtés, poursuivis voire condamnés sur la base de lois imprécises ou contraires au droit international. Plus récemment notre enquête sortie le 8 février dernier « Climat d'insécurité totale » revient sur des dizaines d'arrestations arbitraires de manifestants pacifiques à Paris, lors d'une « marche des libertés » organisée le 12 décembre 2020. Ce type de détention risque d'intimider et de dissuader les personnes d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Ce webinaire a pour but de vous présenter cette nouvelle recherche ainsi que les nouveaux outils de mobilisation et formation que nous avons conçus pour vous. Il se veut aussi comme un temps d'échange pour répondre à vos éventuelles questions, prendre connaissance des actions que vous menez déjà et voir comment nous continuons à nous mobiliser autour de cette thématique !

Inscription sur : <https://framaforms.org/participation-au-webinaire-criminalisation-des-manifestants-2-mars-2021-de-19h-a-20h30-1612999177>

## Le retour des soirées ciné-débat... en ligne

C'est l'une des actions les plus partagées dans notre réseau, les projections-débats sont de retour. Pour s'adapter au couvre-feu et à la fermeture des salles de cinéma, certaines de nos structures locales ont décidé d'organiser des séances à distance. Ainsi, le cercle d'action « Poissy Saint-Germain » a-t-il projeté *Roya fin octobre* sur Teams. Après le film, la vingtaine de participants ont pu écouter le témoignage de l'écrivain syrien Omar Youssef Souleimane puis poser leurs questions à Véronique Leport, membre de la commission « Personnes déracinées » d'Amnesty France.

## Des activités d'éducation aux droits humains sur les droits des femmes



Restez à l'affût ! Alors que se profile le 8 mars (journée internationale des droits des femmes), nous avons décidé de consacrer tout le mois de mars aux droits des femmes. Le service EDH prépare des activités sur cette thématique qui seront mises en ligne le 1<sup>er</sup> mars dans la rubrique « Education » du site internet : <https://www.amnesty.fr/education>.

## Parcours d'un militant contre la peine de mort

Le magazine Le Pèlerin consacre un numéro spécial « Marcher pour une cause » dans lequel il a consacré une page au portrait de Michel Martin et à son engagement contre la peine de mort. A découvrir ici (page 7) : [www.lepelerin.com/wp-content/uploads/2021/01/PELN7208.pdf](http://www.lepelerin.com/wp-content/uploads/2021/01/PELN7208.pdf)

## Hommage à Yvette Vidal

« Yvette Vidal est décédée à 88 ans le mercredi 13 janvier. Militante d'Amnesty depuis 1989 et membre du groupe de Toulouse, elle était aussi bénévole au service des actions urgentes. Généreuse, convaincue de la nécessité du combat pour un monde plus juste, pour le respect et la dignité de la personne humaine, nous garderons tous en mémoire sa joie, son humour et sa disponibilité pour défendre les prisonniers d'opinion et les personnes en danger partout dans le monde. Nous poursuivrons ses engagements et nous nous souviendrons de ses révoltes et de ses combats. » Ses ami.e.s d'Amnesty International Toulouse

## LA BOITE A OUTILS

---

### Les 4 épisodes du podcast « Silence, on arme » sont en ligne



La campagne « Silence, on arme » a été lancée il y a un peu plus d'un an par Amnesty International en France. Nous avons souhaité l'illustrer en quatre podcasts de dix minutes. Chacun marquant les grandes étapes de cette série d'actions pour obtenir plus de transparence et de contrôle des ventes d'armes françaises. A consommer sans modération et à partager avec vos contacts et sur vos réseaux sociaux.

- 1) [www.amnesty.fr/actualites/podcast-une-mobilisation-mondiale-controle-armes](http://www.amnesty.fr/actualites/podcast-une-mobilisation-mondiale-controle-armes)
- 2) [www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/podcast-episode-2-omerta-francaise](http://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/podcast-episode-2-omerta-francaise)
- 3) [www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/silence-on-arme-3-les-militants-de-notre-cellule](http://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/silence-on-arme-3-les-militants-de-notre-cellule)
- 4) [www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/silence-on-arme-4-le-parlement](http://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/silence-on-arme-4-le-parlement)

### Les masques en tissu Amnesty sont-ils toujours autorisés dans l'espace public

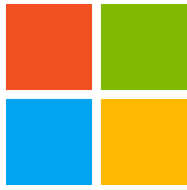


Un avis du Haut conseil de la Santé publique rendu le 18 janvier « déconseille » - mais n'interdit pas - le port de masques en tissu faits maison, compte tenu de leur pouvoir filtrant qui serait jugé insuffisant. Les masques que vous trouvez sur le bon de commande sont fabriqués industriellement en respectant les normes REACH et AFNOR, ils répondent donc aux critères requis. Cependant, pour vous sentir parfaitement protégé ou protégée, vous pouvez porter deux masques : l'un chirurgical (ou du type FFP2) et le masque Amnesty au-dessus.

### Charte de la laïcité

Certaines mairies contactent les associations locales de leurs villes pour leur proposer de signer une charte de la laïcité inspirée de la loi « séparatisme » en cours de débat au parlement. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [mobilisation@amnesty.fr](mailto:mobilisation@amnesty.fr)

### Aide personnalisée à l'utilisation des outils Microsoft 365



Depuis bientôt deux ans, vous pouvez bénéficier d'une adresse de messagerie @amnestyfrance.fr pour votre structure locale. Ces adresses vous offrent la possibilité d'accéder à une large gamme d'outils Microsoft 365. Parmi ceux-ci, le logiciel Teams permet de tenir des réunions vidéo à distance, facilement et sans limite de temps, ce qui peut s'avérer utile pour les assemblées générales.

Pour vous accompagner dans la prise en main de ces outils, nous vous proposons des formations à distance personnalisée tous les lundis. Pour participer aux formations, inscrivez-vous sur : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=E00PM3jTGkq2IGGjRzHLsIRNUaSUKOIHo7gKT7UAOExUMDBLNVVJOEVQSjAzWUM4ROlwSENTNOJPMC4u>

### Risque de suppression des comptes Facebook des groupes locaux d'Amnesty



Pour communiquer avec les militants, votre structure locale a peut-être choisi d'utiliser Facebook. C'est en effet un outil très efficace et très polyvalent. Récemment, nous avons cependant remarqué la suppression, par Facebook, de certains comptes appartenant à des structures locales. La raison est la suivante : Facebook distingue les *comptes* Facebook (qui sont destinés aux personnes physiques) et les *pages* Facebook (destinées aux organisations et qui sont administrées par des comptes Facebook). La politique de Facebook est très stricte vis-à-vis des comptes Facebook. L'identité du compte doit correspondre exactement à l'identité réelle de son administrateur et l'on ne peut pas créer de compte pour des associations ou des organisations. Facebook se réserve donc le droit de supprimer les comptes s'ils ne correspondent pas à l'identité réelle de l'administrateur. Si vous êtes dans cette situation (vous possédez un compte et non une page Facebook au nom de votre structure locale), nous vous conseillons de recréer une page pour votre structure à partir d'un compte personnel (associé à votre vraie identité) et de supprimer le compte de votre structure locale.

Contact : [mleprince@amnesty.fr](mailto:mleprince@amnesty.fr)

### Des outils pour se réunir à distance

Depuis près d'un an, nous avons été forcés de nous saisir de nouvelles manières de collaborer et de nous « réunir à distance ». Bienvenue dans l'ère des visio-conférences... Nous vous proposons un petit tour d'horizon des outils disponibles déjà testés au secrétariat national :

- Zoom : Gratuit jusqu'à 100 participants et 40 minutes de réunion. La version payante est modulable : <https://zoom.us/fr-fr/meetings.html>
- Cisco Webex : Gratuit jusqu'à 100 participants et 50 minutes de réunion. L'abonnement commence à 12,85 euros/mois : <https://www.webex.com/fr/index.html>
- GoToMeeting : Jusqu'à 250 participants. Un essai gratuit pendant 14 jours, puis un abonnement à partir de 12 euros/mois : <https://www.gotomeeting.com/fr-fr>
- Big Blue Button : Une open source avec une version gratuite et la possibilité d'une version payante ajustée aux besoins : <https://demo.bigbluebutton.org/gl/>
- Microsoft Teams : Gratuit pour les adresses de messagerie @amnestyfrance.fr. <https://www.microsoft.com/fr-fr/microsoft-teams/group-chat-software>

## Encourageons les notaires à parler de nous



Nous souhaitons faire connaître Amnesty International aux notaires, les sensibiliser à la défense des droits humains et les inciter à nous soutenir en mettant nos dépliants legs à la disposition de leurs clients. Nous souhaitons faire cette année un test de distribution aux notaires d'un kit prêt à l'emploi (informations sur Amnesty International, notre mission, nos actions, notre indépendance, dépliants legs ...). En tant que membres de notre mouvement, vous pouvez nous aider à mener cette action-test auprès des notaires de votre région. Pour participer à cette action « Legs - relais notaires », merci de prendre contact avec Sophie Rouppert à l'adresse : [srouppert@amnesty.fr](mailto:srouppert@amnesty.fr) ou au 01 53 38 66 10 d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2021.

## L'AGENDA

---

### Formations

Les prochains parcours de formation à distance :

- *Développer l'animation et la coordination de son groupe local* qui débiterait le 12 mars et se terminerait fin avril (pour les membres de groupes locaux)
- *S'approprier la campagne « Silence, on arme »* qui débiterait le 13 mars pour se terminer le 27 mars
- *Diversifier ses formes d'action militante : l'exemple de l'opération 10 Jours pour Signer* qui débiterait le 6 avril pour se terminer le 20 avril
- *Connaître Amnesty International* qui débiterait le 29 avril pour se terminer le 5 mai
- *Diversifier ses lieux d'intervention en EDH* qui débiterait le 24 mars pour se terminer le 7 avril.

Les prochaines formations en région en présentiel (espérons-le !):

- *Techniques de plaidoyer local* le 17 avril à Nantes (pour les membres de la région Loire Océan).

Pour s'inscrire à ces formations, une seule adresse : [formation@amnesty.fr](mailto:formation@amnesty.fr)

Et n'oubliez pas, surtout en cette période, la possibilité de vous former en ligne avec nos six cours disponibles sur notre [plateforme de formation numérique](#).

### Evenements

- Tous les jeudis de février et de mars : Die in pour la campagne « Silence, on arme »
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- 27 et 28 mars : Réunion du conseil national

## LE QUI QU'A DIT QUOI

---

Qui a écrit : « *La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune.* » ?

Réponse dans le prochain numéro de Mon actu engagée.

La réponse au « Qui a dit » du mois dernier était : Victor Hugo.

Pour toutes vos questions sur « Mon actu engagée » ou plus largement sur la vie militante, écrivez-nous à [mobilisation@amnesty.fr](mailto:mobilisation@amnesty.fr)